

Annexe 1

Enseignement moral et civique

Classe de première professionnelle

Sommaire

Préambule

Égalité et fraternité en démocratie

Premier thème : Égaux et fraternels

Second thème : Préserver la paix et protéger des valeurs communes :
défense et sécurité en France et en Europe

Préambule

L'enseignement moral et civique contribue à transmettre les valeurs et principes de la République et à les faire éprouver et partager. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise aux responsabilités individuelles et collectives. Il développe les capacités à argumenter, à construire une autonomie de jugement et de pensée, à coopérer et à agir dans la Cité. L'enseignement moral et civique s'inscrit ainsi dans la perspective de la construction et de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Il ouvre l'élève au pluralisme des modes de pensée et des pratiques sociales et professionnelles, dans le respect des principes et des valeurs de la République et de la démocratie. Il l'aide à devenir un citoyen responsable et libre, à forger son sens critique et à adopter un comportement éthique.

En classe de seconde, le programme d'enseignement moral et civique a consolidé les connaissances de l'élève sur la liberté au fondement de notre démocratie. En classe de première, il s'agit de questionner l'égalité et la fraternité en démocratie. Le programme est structuré autour de notions, de repères et de références qu'un commentaire explicite pour faciliter leur mise en œuvre.

La formation au débat démocratique a commencé dès la classe de seconde, où les élèves débattent à partir de leurs expériences personnelles. En classe de première, le débat prend la forme d'une confrontation d'idées : ancré dans l'objet d'étude annuel, il vise à développer la capacité à défendre oralement un point de vue sur une des questions abordées.

De la classe de seconde à la classe terminale, les compétences développées dans le cadre de l'enseignement moral et civique sont les suivantes :

- Identifier, exprimer et maîtriser ses émotions.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Effectuer une recherche documentaire en faisant preuve d'esprit critique.
- S'impliquer dans un travail et coopérer.
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Savoir écouter, apprendre à débattre.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Égalité et fraternité en démocratie

Le programme de la classe de première est construit autour des notions d'égalité et de fraternité, qui sont des principes républicains inscrits dans la constitution de la V^e République.

Le premier thème, « **Égaux et fraternels** », interroge la mise en œuvre de ces principes. Au cœur de la devise et du projet républicains, l'égalité et la fraternité sont fortement ancrées dans l'histoire et la Constitution. Mais ces deux principes supposent reconnaissance et appropriation pour contribuer à la cohésion nationale. Ils existent aussi grâce à l'engagement des femmes et des hommes qui les portent.

L'étude de ce thème permet de mettre en relief les idéaux de la République française et l'effort constant pour les faire vivre au quotidien. En classe, les pratiques argumentatives et la confrontation des idées sont de nature à favoriser la compréhension par les élèves des enjeux de l'égalité et de la fraternité.

Le second thème, « **Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe** », en lien avec le premier, permet de dégager les enjeux nouveaux de sécurité et de défense qui naissent à la fois des nouvelles menaces et des

nouvelles modalités de coopération entre États européens. Il contribue ainsi à montrer la portée morale et civique du projet européen.

Premier thème : Égaux et fraternels

Le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *comment l'égalité et la fraternité renforcent-elles le projet républicain ? Comment la République protège-t-elle des inégalités et garantit-elle l'égalité ? À quoi servent les impôts ? Comment un lycéen peut-il participer à l'application du principe d'égalité dans sa classe, son lycée, son milieu professionnel ? Qu'est-ce qu'être fraternel en démocratie ? Les réseaux sociaux favorisent-ils la fraternité ou encouragent-ils le repli sur soi ? Qu'est-ce qui peut entraver la fraternité ? Pourquoi la laïcité contribue-t-elle à la fraternité ? La fraternité a-t-elle une portée universelle ? Etc.*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- L'**égalité*** et la **fraternité*** sont des **principes républicains inscrits dans la constitution**.
 - L'égalité juridique et l'égalité politique sont le résultat de conquêtes historiques : elles sont inscrites dans la Constitution et dans les lois de la V^e République. L'égalité juridique a été acquise à la Révolution avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789). Cependant, si l'égalité politique a elle aussi été proclamée dans la Déclaration, il a fallu attendre 1848 pour l'instauration du suffrage universel masculin, et 1944 pour le **suffrage universel***. Les **discriminations*** sont sources d'injustices et la lutte contre les discriminations se fait au nom de l'égalité.
 - À l'égalité politique et à l'égalité juridique s'ajoutent, au nom de la fraternité, la revendication et la quête de la solidarité et de la **justice sociale***. La fraternité est un idéal commun qui associe solidarité et tolérance, dimension collective et dimension interpersonnelle : comme l'égalité, elle est au fondement du lien social. L'égalité et la fraternité forment, avec la liberté, le socle de la démocratie : elles contribuent à la **cohésion nationale*** et mettent en jeu les responsabilités individuelles et collectives.
 - L'État républicain se porte garant de la justice sociale : il met en place des compensations pour réduire les inégalités individuelles, sociales et territoriales, afin d'assurer la **dignité*** de tous. L'**impôt*** permet notamment de financer les politiques publiques et les services publics, et de réduire les inégalités. Depuis 1945, la sécurité sociale offre une protection sociale aux Français. Aux côtés de l'État et des collectivités territoriales, des citoyens et des associations contribuent au développement d'actions solidaires. Toutefois, l'action publique suppose de concilier la réduction des inégalités avec la liberté et la responsabilité des individus.
- En démocratie, les politiques visant à réduire les inégalités et les discriminations ont une place importante dans le débat public.
- L'histoire récente offre l'exemple d'acteurs engagés pour l'égalité et la fraternité. Au sein du lycée, l'implication des élèves dans des projets est un moyen de les rendre acteurs de leur parcours éducatif et scolaire. Le **service national universel*** offre la perspective d'un engagement civique.

Notions et mots-clés : Cohésion nationale* Dignité* Discrimination* Égalité* Fraternité* Impôt* Justice sociale* Service national universel* Suffrage universel*	Repères et références : <i>(en italique, les repères du collège)</i> - 1928 : Fondation à Paris de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) devenue LICRA en 1932. - 1944 : <i>Droit de vote des femmes.</i> - 1945 : <i>Création de la sécurité sociale.</i> - 1947 : Plan Langevin-Wallon. - 1972 : Loi relative à la lutte contre le racisme. - 1975 : Loi sur l'intégration des personnes handicapées. - 1985 : Ouverture du premier « Resto du cœur ». - 1986 : Loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. - 1990 : Loi Gayssot tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe. - 1988 : Création du revenu minimum d'insertion (devenu revenu de solidarité active en 2009). - 2000 : Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU). - 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. - 2006 : Plan Solidarité grand âge. - 2007 : Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. - 2014 : Loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.
Lien avec les programmes d'histoire : - thème 2 en classe de seconde : « L'Amérique et l'Europe en révolution des années 1760 à 1804 » ; - thème 1 en classe de première : « Hommes et femmes au travail en France et dans les colonies françaises (XIX^e siècle - 1^{ère} moitié du XX^e siècle) » ; - thème 2 en classe de première : « Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) » ; - thème 2 en classe terminale : « Vivre en France en démocratie depuis 1945 ». ↔ Lien avec les programmes de géographie : - thème 1 en classe de première : « La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation ». Lien avec les programmes de PSE : - module C12 en classe terminale, « L'égalité de traitement au travail ». Lien avec les programmes d'EPS : - Objectifs généraux : « Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire ».	

Second thème : Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe

Le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *à qui l'État confie-t-il la protection des personnes et des biens sur le territoire ? Peut-on restreindre mes libertés individuelles pour des raisons de sécurité nationale ? Internet et les réseaux sociaux nous mettent-ils en danger ? Pourquoi construire une défense et une sécurité européennes ? L'Europe a-t-elle les moyens d'assurer sa défense et sa sécurité ? Pouvons-nous nous allier avec d'autres pays pour assurer notre sécurité ? Etc.*

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- Le modèle de défense républicain s'est construit sur les idéaux de la Révolution française, qui reposaient sur l'idée de la nation citoyenne et qui ont conduit à l'institution de la **conscription*** universelle et obligatoire. Mais la défense a connu des évolutions importantes qui en ont redéfini les missions et qui ont conduit, en 1997, à la suspension du service national. L'ancien modèle reposait sur l'idée classique de conflits armés opposant des États de force comparable s'appuyant sur une mobilisation importante des populations. Ce modèle a perdu progressivement de sa pertinence au profit d'un modèle fondé sur une armée de métier hautement professionnalisée, susceptible d'effectuer des interventions complexes et rapides.

L'évolution ultérieure a conduit à nouveau à redéfinir la problématique de la défense. Face aux attentats terroristes, l'État se dote de nouveaux dispositifs et outils, de nouvelles instances de **sécurité*** et de renseignement, y compris dans le domaine de la cybersécurité. Aujourd'hui, les processus qui poussent certains au terrorisme posent la question des modalités selon lesquelles on peut faire appel à la vigilance des citoyens sans remettre en cause les libertés. Par ailleurs, les préoccupations liées à la défense et à la sécurité se mêlent à d'autres préoccupations civiques, pour poser la question d'une renaissance du service national sous une forme nouvelle avec le service national universel.

- Dans ce contexte nouveau, les questions de défense se posent de plus en plus au niveau européen. Ainsi, depuis les années 1990, l'approfondissement de la construction européenne conduit à introduire les questions de sécurité puis de défense dans l'agenda européen : c'est la création de la **politique européenne de sécurité et de défense (PESD)*** en 1998. Dans les années 2000, les pays européens sont touchés par le **terrorisme***, qui est un phénomène international dans ses sources et dans ses cibles et qui affecte potentiellement tous les pays européens. L'existence d'une défense et d'une sécurité européennes suppose un rapprochement entre les États européens (définition des priorités, convergences diplomatiques, efforts budgétaires, etc.), en renforçant les politiques de **coopération*** en matière de police, de justice et de défense comme cela a été fait à l'initiative de la France à la suite des attentats de 2015. En 2017, les Européens créent le Fonds européen de défense.

Notions : Conscription* Coopération* Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)* Sécurité* Terrorisme*	Repères et références : <i>(en italique, les repères du collège)</i> - <i>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 (art.12).</i> - <i>1992 : Traité de Maastricht : création de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Création de l'Eurocorps qui regroupe cinq États membres.</i> - 1997 : Suspension du service national. - 1998 : Sommet franco-britannique de Saint-Malo : création de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). - 2003 : Première opération de l'Union européenne en Macédoine. - 2009 : Création du Conseil de défense et de sécurité nationale. - 2016 : Sommet de Varsovie (coopération OTAN-UE) et implication directe de la Commission européenne dans les questions de défense. - 2018 : Création du service national universel (SNU).
Lien avec les programmes d'histoire : ⇔ - thème 2 en classe de première : « Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) » ; - thème 1 : « Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945 ») et thème 2 : « Vivre en France en démocratie depuis 1945 ») en classe terminale.	